

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE DIX-HUIT OCTOBRE, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Lafitte sur Lot s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Benjamin FAGES, Maire.

Ordre du jour :

- OPPORTUNITE D'UNE NOUVELLE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE. PORTEUR DU PROJET : MR RICHARD DE L'ENT. « ELEMENTS ».
- REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.
- DEVIS TRAVAUX ET DIVERS.
- QUESTIONS DIVERSES...

PRESENTS : M.LEOMANT - P.GAVA - C.SAUDEL - JM.CHATRAS - D.PORRO
D.BARROIS - P.TONOLI - J.ROCA - D.FONTAN - F.MARCADIE
J.RIBES.

EXCUSEE : M.VULLIAMY

ABSENTS : D.BELLEARD - A.DEMEAUX.

Pouvoirs : 01.

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

* * *

Monsieur le Maire propose d'ajouter une question à l'ordre du jour :

. Approbation du rapport d'activité 2018 du SITS Aiguillon/Port-Ste-Marie.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

* * *

OPPORTUNITE D'UNE NOUVELLE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE PORTEUR DU PROJET : MR RICHARD DE L'ENT. « ELEMENTS ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mr RICHARD, représentant la société éléments » ne pourra assister à la séance de ce soir afin de présenter le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune.

Il présente à l'Assemblée un plan de positionnement du projet, sur 12 hectares, aux lieux-dits « Au pré long » et La Gaouille », en zone A du PLU.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet du règlement intérieur de la bibliothèque ayant pour objet de codifier les rapports entre le service proposé et ses usagers.

Ce dernier se compose de 11 articles régissent notamment, les modalités de consultation sur place et le prêt à domicile, les inscriptions, la protection des données personnelles, les droits attachés aux documentes et ouvrages.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir pris connaissance du document, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du règlement intérieur de la bibliothèque municipale,

- Après avoir apporté décide d'apporter des modifications comme suit :
 - . article I (dernier paragraphe : enlever le terme « direction »)
 - . article II (portant sur la mise à disposition d'un matériel informatique)
 - . ajouter la mention « le présent règlement est révisable et modifiable, à tout moment, par le Conseil Municipal ».

DEVIS TRAVAUX ET DIVERS.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les devis relatifs aux divers projets d'équipements et travaux aux bâtiments communaux en cours :

Ancienne épicerie :

- Electricité Ent. Cloupeau : 7 949.48 € HT, soit 9 539.38 € TTC.
 dont labo : 5 372.89 €, Appart : 1021.17 €, billard : 1 264.44 €, réseau 290.98 €
 Ent. Gonthier : 7 640.00 € HT, tva non applicable.
 dont labo : 5200.00 €, Appart : 600.00 €, billard : 1 300.00 €, réseau 540.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté :

- par : 6 Voix pour l'ent. Gonthier et 7 voix pour l'ent. Cloupeau
- choisit la proposition de l'entreprise Cloupeau pour un montant de 7949.48€HT, soit 9539.38€TTC.
 - autorise Monsieur le Maire à retourner le devis visé « bon pour accord ».
- affirme que les crédits seront imputés aux chapitre et article prévus à cet effet au budget concerné.

Adressage :

- plaques et panneaux ... Ste Technigrav: 5603.92 € HT, soit 6 724.70 € TTC. (fixation vis)
 Ste Alec collect : 3 649.70 € HT, 4 379.64 € TTC (fixation vis)
 Ste Pub Graphic : 2 397.30 € HT, soit 2 876.76 €TTC (fixation collée)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- choisit la proposition de la société Alec Collectivités pour un montant de 3649.70€HT, 4379.64€TTC.
- autorise Monsieur le Maire à retourner le devis visé « bon pour accord ».
- affirme que les crédits seront imputés aux chapitre et article prévus à cet effet au budget concerné.

Eglise :

- diagnostic de faisabilité..... Olivier SALMON :
 - . diagnostic général et synthèse : 9 000 € HT, soit 10 800 € TTC.
 - . Diagnostic synthèse + sondage peintures : 12 125 € HT, soit 14 550 € TTC
- Natalia de RENDINGER :
 - . diagnostic général et synthèse : 11 940 € HT, tva non applicable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- choisit la proposition de Mt Olivier SALMON pour un montant de 12 125 € HT, soit 14 550 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire à retourner le devis visé « bon pour accord ».
- affirme que les crédits seront imputés aux chapitre et article prévus à cet effet au budget concerné.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DU SITS AIGUILLON/PORT-STE-MARIE

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président du Syndicat Intercommunal de transports scolaires de présenter, pour l'exercice 2018, un rapport d'activité annuel.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son Conseil Municipal, dans les trois mois suivant sa réception, pour se prononcer par délibération.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité annuel 2018 du SITS d'Aiguillon/Port-Sainte-Marie et **l'approuve sans observation particulière.**

QUESTIONS DIVERSES...

Loyer labo épicerie :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose un loyer à 150€ pour la boulangerie Bardin.

Pigeons :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raisons des maladies pouvant être transmises par les pigeons, une information de prévention va être communiquée sur le site internet concernant les précautions à prendre lors du nettoyage des fientes de pigeons.

Verres :

VGA va ajouter une colonne à verre sur la commune et souhaite que la commune propose un emplacement qui sera validé par le service environnement.

Le Conseil Municipal propose de mettre ce point de collecte à côté de l'autre.

Achat immeuble Rue des Caves :

Monsieur le Maire signera l'acte chez le Notaire de Clairac le 05 novembre.

Smaillot :

Rendez-vous avec Mr DELMAS le 21/10 à 14 heures concernant l'entretien du Caillabous.

Fêtes de fin d'année :

Sapins : Commande de 16 sapins chez Courserant : 1m/1,5m à 8.50€ HT pièce.

Illuminations : on réfléchit.

Colis de Noël : réfléchir à la composition du panier.

Repas employés : date arrêtée au 20.12.2019

Associations :

Réunion avec les présidents d'associations et Mr Delmas de Groupama, au début du mois de novembre.

A cette occasion, l'opération « budget participatif » du conseil départemental leur sera présentée.

La journée propre se déroulera le samedi 16 novembre 2019 de 14h à 16h.

* * *